

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025
COMMUNE DE FEUGES

La réunion a débuté le 24 juin 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, MEIRHAEGHE Sonia.

Membres présents :

Monsieur COLLARD Benoît
Madame DEGAY Michelle
Monsieur EMONET Emmanuel
Madame HERBINET Sylvie
Madame MEIRHAEGHE Sonia
Monsieur POINSOT Patrick

Membres absents représentés :

Monsieur RIDEY Patrick Pouvoir donné à M EMONET Emmanuel

Membres absents :

Monsieur GAUTHIEROT Guillaume
Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame ONRAEDT Melanie
Monsieur VANDEWALLE Claude

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît COLLARD

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Présentation du Budget Primitif 2025 du COPE de Feuges
- Convention d'utilisation des chemins avec la Société NEOEN
- Proposition de remboursement d'un sinistre par Groupama
- Renouvellement des conventions d'occupation de la salle polyvalente
- Questions diverses

Délibérations adoptées :

DEL24062025_1 - Convention d'utilisation des chemins avec la Société NEOEN
DEL24062025_2 - Proposition de remboursement d'un sinistre par Groupama
DEL24062025_3 - Renouvellement des conventions d'occupation de la salle polyvalente

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10/04/2025

Le procès-verbal de la séance du 10/04/2025 est approuvé à l'unanimité

- Présentation du Budget Primitif 2025 du COPE de Feuges

Présentation du budget primitif 2025 par Mr Denis POTIER ;

Le prix de l'eau est abaissé de 6,6 centimes au profit de 3 nouvelles redevances :

- Redevance prélèvement
- Redevance consommation d'eau potable
- Redevance performance eau potable

Nous effectuons cette année le changement des 2 pompes et du tableau électrique.

Nous achetons une mallette de contrôle de turbidité.

DEL24062025_1 - Convention d'utilisation des chemins avec la Société NEOEN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que La Société Centrale Eolienne Chapelle d'Eole, appartenant au groupe NEOEN, nous propose une convention concernant l'utilisation de voies et chemins appartenant à la commune pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de Chapelle-Vallon.

Madame le Maire présente cette convention au Conseil Municipal :

- La commune s'engage à :
 - Autoriser la société à aménager et utiliser le Chemin rural dit du tertre d'Aubeterre.
 - Consentir les servitudes nécessaires au fonctionnement du parc éolien sur ce même chemin.
- La société s'engage à :
 - Verser une indemnité annuelle de 2 €/mètre linéaire pour l'utilisation du Chemin rural dit du tertre d'Aubeterre.
 - Prendre à sa charge les frais de remise en état préliminaire du chemin en vue de supporter les convois, si nécessaire.
 - Remettre en état le chemin suite à l'état des lieux contradictoire.

7 voix pour

DEL24062025_2 - Proposition de remboursement d'un sinistre par Groupama

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une borne incendie et un panneau ont été endommagés lors d'un accident de la route en octobre 2024.

La société d'assurances Groupama propose un remboursement de 3 820,99 € correspondant aux devis de remise en état soustraient de la franchise de 888,60 €

7 voix pour

DEL24062025_3 - Renouvellement des conventions d'occupation de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des conventions ont été mises en place concernant l'occupation de la salle polyvalente avec deux associations. Ces conventions étant arrivées à leur terme, il convient de les renouveler.

Question : Doit-on faire payer l'occupation en début ou en fin d'année ?

Les débats mènent à un paiement en janvier.

7 voix pour

Questions diverses

1) Revêtement « Pépité »

Le revêtement « pépité » devant la mairie a mal tenu, il faut relancer l'entreprise qui l'a posé.

2) Passage piétons

Le passage piétons du nouveau lotissement s'est effacé.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h45.

Monsieur Benoît COLLARD
Secrétaire de séance

MEIRHAEGHE Sonia,
Maire